

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Championnat d'Échecs de Martinique JEUNE 2026

Article 1 – Organisation

La Ligue d'Échecs de la Martinique (LEM) organise le Championnat de Martinique JEUNE 2026, le samedi 10 et le dimanche 11 janvier 2026 à l'Institut Martiniquais du Sport (IMS) au Lamentin.

Article 2 – Participants

Ce championnat est ouvert aux jeunes de la Ligue de Martinique, licenciés A.

Article 3 – Cadence

Dans les catégories Petits Poussins (U8) et Poussins (U10), la compétition se déroule uniquement le dimanche 11 janvier 2026 de 9 h à 16 h 45 en 7 rondes à la cadence RAPIDE de 2 x 15 min. + 5 sec. par coup.

Pour les catégories Pupilles (U12), Benjamins (U14), Minimes (U16), Cadets (U18) / Juniors (U20), la compétition se déroule le samedi 10 janvier 2026 de 14 h 30 à 18 h 45 et le dimanche 11 janvier 2026 de 8 h 30 à 16 h 45 en 5 rondes à la cadence LENTE de 2 x 50 min. + 10'' par coup.

Article 4 – Tournois

Chaque tournoi se joue par catégorie d'âge (à l'exception du tournoi Cadets/Juniors qui regroupe les U18 et U20).

Article 5 – Titres et Qualifications

Les résultats de chaque tournoi permettent de désigner, pour la catégorie concernée, le Champion et la Championne de Martinique ainsi que les qualifiés pour le Championnat de France Jeunes qui se déroulera à Albi du 19 au 26 avril 2026.

Champions

Dans chacune des 7 catégories (Petits-Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors), sont désignés, après les matchs de départage et conformément à l'article 8 du présent règlement, le Champion et la Championne de Martinique de la catégorie.

En cas d'obtention de subventions dédiées, la Ligue d'Échecs de Martinique prendra en charge une partie du déplacement des champions de chaque catégorie jusqu'à Albi, lieu du Championnat de France des Jeunes 2026, soit 18 joueurs. Pour les catégories Cadets et Juniors, ce déplacement concernera le championnat de France du 07 au 16 août à Vichy.

Qualifiés

Le nombre de qualifiés par catégorie dont dispose la Ligue d'Échecs de la Martinique, calculé par la Fédération conformément à

PPoF	PPoM	PouF	PouM	PupF	PupM	BenF	BenM	MinF	MinM	Total
U8	U8	U10	U10	U12	U12	U14	U14	U16	U16	
2	2	1	2	2	2	1	2	2	2	18

l'article 2.4 du règlement Championnat Jeunes est le suivant :

Article 6 – Règles de jeu

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (Fédération Internationale Des Échecs). L'article A5 concernant le jeu rapide s'applique pour les catégories Petits-Poussins et Poussins, sauf pour les matchs de départage.

Les appariements se font au Système Suisse Intégral (sans protection de club, de familles...). Les départages seront dans l'ordre :

- 1) le Buchholz tronqué, 2) le Buchholz, 3) la performance. En cas d'ex æquo pour la première place, les joueurs concernés seront départagés par des matchs conformément à l'article concernant les matchs de départage.

Si un des tournois est organisé en toutes rondes, les départages seront dans l'ordre suivant :

- 1) La confrontation directe, 2) Le système KOYA, 3) Le Sonneborn-Berger.

Délai forfait

À partir de l'annonce faite par l'arbitre au début de la ronde en cours, pour les U8 et U10 (parties rapides), le délai forfait est de 10 min. ; pour les autres catégories (parties lentes), il est de 30 min.

Tout joueur qui se présente passé ce délai est considéré comme forfait pour la ronde en cours ; il perd donc sa partie.

Il est considéré qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Coup illégal

Pour les U8 et U10, le 1er coup illégal achevé et constaté par l'arbitre donne une (1) minute supplémentaire à l'adversaire ; le 2^e coup illégal achevé cause la perte de la partie (sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

Pour les autres catégories, le 1er coup illégal achevé et constaté par l'arbitre donne deux (2) minutes supplémentaires à l'adversaire ; le 2^e coup illégal achevé cause la perte de la partie (sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

Article 7 – Horaires de jeu

Tournoi PUPILLES (U12), BENJAMINS (U14), MINIMES (U16), CADETS (U18) / JUNIORS (U20)

Samedi 10 janvier 2026

Pointage des joueurs de 13 h 30 à 14 h 15.

Ronde 1 : de 14 h 30 à 16 h 30.

Ronde 2 : de 16 h 45 à 18 h 45.

Dimanche 11 janvier 2026

Ronde 3 : de 8 h 30 à 10 h 30.

Ronde 4: de 10 h 30 à 12 h 30.

Pause-déjeuner de 12 h 30 à 13 h 45.

Ronde 5 : de 13 h 45 à 15 h 45.

Départages de 16 h 00 à 16 h 45.

REMISE DES PRIX À 17 h 00.

Tournoi PETITS-POUSSINS (U8), POUSSINS (U10)

Dimanche 11 janvier 2026

Pointage des joueurs de 8 h 00 à 8 h 45.

Ronde 1 à Ronde 4 : de 9 h 00 à 12 h 30.

Pause-déjeuner de 12 h 30 à 13 h 45.

Ronde 5 à Ronde 7 : de 13 h 45 à 15 h 45.

Départages de 16 h 00 à 16 h 45.

REMISE DES PRIX À 17 h 00.

Le repas n'est pas pris en charge. Cependant un système de restauration rapide sur place est prévu.

Article 8 – Matches de départage

Les matches de départage sont organisés pour l'attribution du titre de champion s'il y a des joueurs ex æquo à la première place, le classement étant établi d'abord au nombre de points.

Les matches se feront en parties de 5 min. + 2 sec.

S'il n'y a que 2 ex æquo, le match se fait en parties aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'égalité à l'issue de ce match, un nouveau match a lieu avec 5 minutes pour les blancs et 4 minutes pour les noirs et obligation de gagner pour les blancs.

S'il y a 3 ou 4 ex æquo, un tournoi toutes rondes est organisé. En cas de nouvelle égalité à l'issue de ce match, le classement à l'issue de la dernière ronde est utilisé pour le classement final.

S'il y a plus de 4 ex æquo, une formule coupe est organisée, le numéro d'appariement d'un joueur étant son numéro de classement dans le tournoi principal et la cadence des parties est de 5 min. + 2 sec.

Article 9 – Prix

Des coupes ou des médailles sont attribuées à la place.

Article 10 – Inscriptions et participation

La date limite d'inscription **obligatoire** est fixée au vendredi 09 janvier 2026 (majoration de 5€ pour les inscriptions tardives). Le nom des joueurs sera envoyé par les clubs ou par les joueurs eux-mêmes par mail à l'adresse : lem972.secretaire@gmail.com, ou en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, ou par SMS au 0696 22 20 18.

Vérifications d'inscription sur le site : www.martinique-echecs.com.

Les inscrits après cette date seront ÉVENTUELLEMENT appariés, en fonction du nombre de places disponibles.

Tous les participants devront être licenciés A ; voir conditions d'âge et tarif en annexe.

LA PARTICIPATION est de : 20 € pour les Petits-Poussins (U8) et Poussins (U10) et de 25 € pour les autres catégories.

Article 11 – Encadrement

Un responsable adulte devra encadrer et veiller à la sécurité du jeune. L'organisateur ou les arbitres pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout incident survenu en dehors de l'aire de jeu délimitée*.

Article 12 – Appareils connectés

La partie est déclarée perdue pour tout joueur utilisant un appareil électronique non autorisé pendant sa partie : téléphone, montre connectée... Ces appareils doivent être éteints et non visibles sur la table de jeu.

De la même manière, toute sonnerie ou vibreur d'un de ces appareils provoque immédiatement la perte de la partie pour le fautif.

Article 13 – Conditions particulières

- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant leur partie, il est interdit aux joueurs de quitter la zone de jeu (salle où se déroule les parties) sans en informer l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Interdiction de manger et de fumer dans la zone de jeu.
- Une fois la partie finie, les joueurs vont donner le résultat et quittent la zone de jeu jusqu'à la partie suivante. Il leur est demandé de faire le moins de bruit possible pour ne pas déranger les autres parties en cours.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur de la zone de jeu, pourra être sanctionné.

Plus généralement, les joueurs sont tenus de respecter la Charte des Joueurs de la FFE et le code de l'Éthique de la FIDE.

Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné d'une exclusion immédiate.

Article 14 – Arbitrage

Arbitre Principale : Jacqueline DANGLADES (AF02).

Arbitres adjoints : DIAMANT-BERGER Ludovic (AFO1) – SIMEON Gilles (AFO1) – ESPINASSE Joël (AFC).

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principale
DANGLADES Jacqueline

L'organisateur
Ligue d'Échecs de Martinique (LEM)

ANNEXES

➤ Catégories d'âge et tarifs d'affiliation à la FFE pour la Lique d'Échecs de Martinique saison 2025 – 2026

Catégories	Années de naissance	Licence A
U08 (petit poussin)	Né en 2018 et après	20 €
U10 (poussin)	Né en 2016 et 2017	20 €
U12 (pupille)	Né en 2014 et 2015	20€
U14 (benjamin)	Né en 2012 et 2013	20 €
U16 (minime)	Né en 2010 et 2011	20 €
U18 (cadet)	Né en 2008 et 2009	28 €
U20 (junior)	Né en 2006 et 2007	28 €

* L'aire de jeu délimitée

L'espace attribué au Championnat : entre la salle n°60 ; et la Restauration.